

Lors du CSAM du 7 mars dernier, le ministre Cazenave avait annoncé le lancement de l'expérimentation de la semaine en 4 jours, dès la sortie du cadrage interministériel de la DGAFP. C'est fait : la note de cadrage est parue le 22 mars (téléchargeable plus bas).

La volonté du gouvernement de la mise en place de cette organisation repose, entre autres, sur les résultats de la consultation « Fonction publique + » réalisée en 2023 à laquelle ont répondu 110 000 agent.es... sur les 5,9 millions ! C'est dire la pertinence de la légitimité !

Première information et, malheureusement, confirmation : il ne s'agit absolument pas d'une réduction du temps de travail mais bien de **temps compressé** ! La note est claire : « l'expérimentation s'inscrit dans le respect des volumes annuels obligatoires ». Autre information, même si là aussi on s'en doutait : « l'organisation du travail sur une durée de 4 jours ne pourra donner lieu à un accroissement des effectifs ». L'idée est donc de continuer à « presser » les agent.es comme des citrons !

Toujours d'après la note, l'expérimentation repose sur le volontariat (et c'est bien la moindre des choses !) et aussi sur l'engagement managérial... Engagement managérial qui permettra de « susciter l'adhésion ». Aie ! Quand on voit la gestion de la mise en place du télétravail, celle de l'organisation du travail pendant les JOP ou bien la mise en œuvre des procédures concernant les évaluations professionnelles et les attributions de CIA, on peut avoir des doutes sur un engagement hiérarchique qui ne soit pas coercitif !

La note précise que la démarche doit reposer sur « un dialogue collectif » au plus près des services concernés... Comme pour le télétravail donc : il était prévu que les collectifs de travail se réunissent et débattent de l'organisation des temps de travail collectifs et individuels... Et, bien évidemment, ce point figurant pourtant dans les accords sur le télétravail n'a jamais été mis en œuvre !

Avec cette nouvelle organisation du travail, les rythmes des journées connaîtront des amplitudes difficiles à soutenir : pour accomplir les horaires hebdomadaires réglementaires (de 36h02 à 38h28), il faudra des loooongues journées (de 9h à 9h37, auxquelles il faut rajouter les 45' de pause méridienne) ! Et il faut aussi compter les temps de transports (au mieux un trajet d'une 1/2 heure et souvent d'une heure en IDF). Pourtant la note de la DGAFP préconise de ne pas dépasser les 10h d'amplitude...

Sur les RTT, c'est flou : suspension ? Autre organisation ? La note laisse les mains libres aux administrations. Et le télétravail dans tout ça ? « La nouvelle organisation pourrait amener à ajuster le nombre de jours télétravaillés » dit la note et qu'il pourra être diminué à une journée. En même temps, ça ne changera pas grand-chose pour les agent.es de Centrale qui se voit depuis la mise en place refuser plus de 2 jours et même bien (trop) souvent 2 jours.

Cette nouvelle organisation des temps de travail interroge : quel impact sur notre santé, notre vie personnelle ?

Une expérimentation avait eu lieu il y a quelques années à Bercy : le secrétariat général n'a jamais communiqué sur son bilan ! Vu le nombre de questions qui entourent cette nouvelle expérimentation, nous attendons avec impatience les précisions de l'administration. Avec une inquiétude : la rapidité de la mise en œuvre. Le calendrier prévoit que l'expérimentation débute en... mars 2024, autrement dit hier !

**Au final, la semaine de 4 jours pensée par la DGAFP remettra en cause**

- Les RTT,
- Le télétravail que l'administration regrette lors du covid d'avoir autant « accepté et lâché »

**Et enfin condamnera pour de nombreuses années toutes idées de revalorisation salariale souhaitée par les agents et rendue nécessaire par l'inflation puisque cette revendication vue à l'aune des 4 jours deviendrait auprès du grand public difficilement explicable et défendable.**